

Communiqué de presse  
Le 19 octobre 2018

*Conseil métropolitain du 19 octobre 2018*

## **Fonds de concours école : la Métropole Européenne de Lille soutient neuf communes dans leurs projets de création ou d'extension de locaux scolaires**

**Voté lors du Conseil métropolitain du 23 février dernier, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé de soutenir financièrement les communes de son territoire dans la création ou l'extension de groupes scolaires. Un dispositif volontariste qui vise à anticiper et accompagner les besoins des villes en développement ou en transformation (quartier en rénovation urbaine). Ce 19 octobre, les élus de la MEL ont voté, l'attribution des premiers fonds de concours à neuf projets.**

*« C'est une réelle volonté politique de la part de la MEL. Nous allons au-delà de nos actions habituelles pour soutenir les communes dans leur projet d'aménagement, et leur permettre d'anticiper leurs besoins. En participant au financement de la création ou l'extension de groupes scolaires, nous améliorons le cadre de vie des métropolitains. »* souligne Gérard Caudron, Vice-président en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Métropole européenne de Lille.

### **Le fonds de concours école de la Métropole Européenne de Lille**

La MEL souhaite intervenir lorsque l'équipement scolaire :

- accompagne tout **projet d'aménagement public qui accueille un nombre significatif de logements** ;
- est rendu nécessaire du fait de la **croissance démographique** de la commune ;
- s'inscrit **dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine au titre de la politique de la ville**.

**La MEL finance ainsi 50 % du coût de chaque classe éligible** (déduction faite des subventions et éventuelles participations) dans la limite des plafonds suivants :

- un financement MEL de 400 000 € HT par classe au maximum pour la construction neuve ;
- un financement MEL de 250 000 € HT par classe au maximum pour l'extension/restructuration si création de classe.

Attentive à la qualité des équipements proposés, la MEL renforce également son intervention auprès **des projets qui favorisent la performance énergétique et la qualité de l'air intérieur**. Pour les projets s'inscrivant dans une démarche « BBC rénovation », le plafond de financement de la MEL passera à 300 000 € HT par classe (contre 250 000 € HT).

**Au total, 9 millions d'euros sur 3 ans seront consacrés au dispositif.**

### **Les 9 premiers projets soutenus**

Pour 2018, la MEL accompagne :

- **7 projets au titre de la dynamique de construction présente sur le territoire** (Croix, Haubourdin, La Chapelle d'Armentières, Lille, Sainghin-en-Weppes, Templemars, Wavrin) ;
- **1 projet s'inscrivant dans une opération d'aménagement** (Tourcoing) ;
- **1 projet de rénovation s'inscrivant dans un périmètre opérationnel ANRU** (Mons).

Grâce à ce soutien, **27 nouvelles classes vont être créées pour un soutien financier total de 6.5M€.**

- Croix

Construction d'un groupe scolaire de 15 classes sur le site de l'école Jean Zay dans le quartier Saint Pierre.

Montant des dépenses éligibles : 1 088 906€ HT

➔ Participation de la MEL : 504 453€

- Haubourdin

Reconstruction des écoles Crapet et Salengro du quartier du « P'tit Belgique »

Montant des dépenses éligibles : 2089 233€ HT

➔ Participation de la MEL : 1 044 616€

- Hellemmes

Déconstruction de l'école maternelle Jean Rostand (4 classes) et reconstruction d'un groupe scolaire sur la zone de l'Epine (12 classes)

Montant des dépenses éligibles : 2 525 678€ HT

➔ Participation de la MEL : 1 262 839€

- La Chapelle d'Armentières

Reconstruction et agrandissement de l'école Mozart sur le site de l'école primaire Bartier

Montant des dépenses éligibles : 843 668€ HT

➔ Participation de la MEL : 421 834€

- Mons-en-Baroeul

Réhabilitation et restructuration des 14 classes existantes de l'établissement Montaigne avec ajout de 3 classes.

Montant des dépenses éligibles : 1 423 279€ HT

➔ Participation de la MEL : 711 639€

- Saighin-en-Weppes

Construction d'une école élémentaire de 16 classes en lieu et place de deux écoles existantes

Montant des dépenses éligibles : 1 064 156€ HT

➔ Participation de la MEL : 532 078€ HT

- Templemars

Rénovation et agrandissement du groupe scolaire Pasteur/Solto

Montant des dépenses éligibles : 1 075 214€ HT

➔ Participation de la MEL : 537 607€

- Tourcoing

Construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes au sein du nouveau quartier du Quadrilènes des piscines.

Montant des dépenses éligibles : 1 777 674€ HT

➔ Participation de la MEL : 888 837€

- Wavrin

Construction d'un nouveau groupe scolaire unique sur le site de l'école Jacques Prévert regroupant les écoles publiques de Jules Ferry et Anatole France

Montant des dépenses éligibles : 1 202 640€ HT

➔ Participation de la MEL : 601 320€

**A propos de la Métropole Européenne de Lille (MEL)**

Située au cœur de l'Europe, à 1h des capitales Paris, Bruxelles et Londres, la Métropole Européenne de Lille rassemble 90 communes et 1,2 million d'habitants sur un territoire à la fois urbain et rural. Créée en 1968, elle est présidée par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014 et agit notamment dans les domaines suivants : transport, logement, économie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, énergie, déchets, cadre de vie, sport...

Territoire au riche passé industriel, la Métropole Européenne de Lille a toujours su faire preuve de créativité pour se réinventer, ce qui lui vaut d'avoir été désignée Capitale Mondiale du Design pour l'année 2020.

Retrouvez la MEL sur :  

**Contact presse :**

Claire Levrat

Attachée de presse

03 20 21 35 22 - [clevrat@lillemetropole.fr](mailto:clevrat@lillemetropole.fr)